



Evènement organisé par **Envirobat Occitanie** en partenariat avec la **DREAL Occitanie** et la **CAPEB 31**. Evènement **labellisé REPOS** par la Région Occitanie.



Restitution des ateliers participatifs

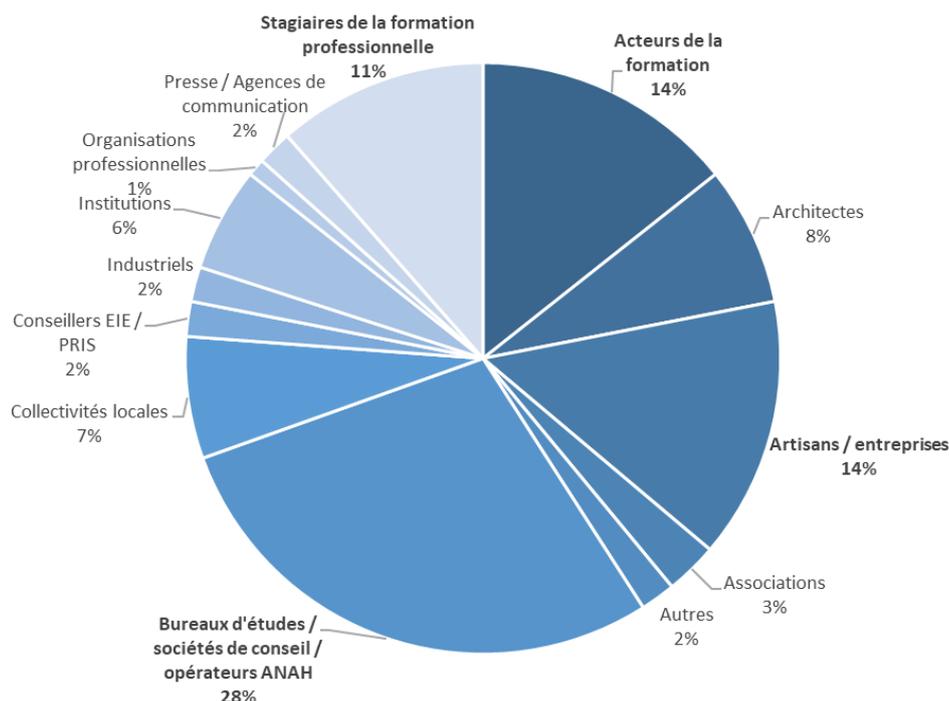
Contexte

Dans le cadre de la **concertation nationale autour du projet de plan de rénovation énergétique des bâtiments** lancé par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et le ministère de la Cohésion des Territoires, le centre de ressources a invité les acteurs régionaux à s'exprimer en participant à **4 ateliers**, au cours d'un **évènement gratuit et ouvert à tous**, de manière à co-construire une stratégie long terme qui prenne en compte les réalités du marché et des métiers.

Ce document a pour vocation la **restitution synthétique, sans filtre ni modération, des propositions** issues des ateliers participatifs.

Chiffres clés

- ✓ **110** inscrits
- ✓ **80** participants
- ✓ **4** ateliers participatifs
- ✓ **2** heures d'échanges
- ✓ Plus de **80** propositions





« Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale mieux identifiée et pilotée en associant l'ensemble des parties prenantes »



Atelier n°1 - Animatrice : Jocelyne BLASER, DREAL Occitanie - Crédits photos : Envirobat Occitanie.

Action n°1 - Définir des objectifs précis, ambitieux, réalistes et à coût maîtrisé

- Les objectifs doivent distinguer les constructions individuelles et le collectif et notamment identifier la spécificité des copropriétés.
- Il convient de distinguer 2 niveaux d'objectifs, l'un pour les situations de précarité et l'autre pour les situations hors précarité (peut-être plus ambitieux, voire coercitif notamment pour les propriétaires bailleurs, taux de fiscalité plus élevé ? ...).
- Les objectifs ne doivent pas se contenter de viser les économies d'énergie mais doivent également inclure des indicateurs de progrès en matière de qualité environnementale et santé publique (QAI / matériaux).
- L'objectif de -15% d'économies d'énergie à horizon 2023 ne semble pas assez ambitieux.
- La rénovation devrait être assortie d'un référentiel du type E+C-.
- Les objectifs devraient être estimés en fonction des budgets mobilisables.
- Les réflexions en matière d'économies devraient être menées sur des périmètres cohérents (îlots, quartiers, ...) et modulées en fonction des caractéristiques constructives.

Action n°2 - Améliorer la connaissance et se donner les moyens d'évaluer la politique engagée

- Des observatoires, oui mais pour qui ? Quelles sont les cibles de ces outils ?
- Quelle lisibilité et quelle visibilité pour le grand public ?
- Qui dit observatoire dit indicateurs et donc la nécessité de mettre en place un référentiel.
- L'observation peut passer par les équipements actuellement en cours de déploiement (compteurs connectés).
- Référencer les outils existants, les mettre en cohérence, ne pas concevoir des usines à gaz qui ne feraient plaisir qu'à ceux qui les conçoivent sans autres utilités.
- L'observation doit également intégrer les connaissances en matière de qualité des bâtiments (thermique, architecturale, culturelle).
- La rénovation ne doit pas donner place à la « banalisation ».

Action n°3 - Unifier la communication sous une marque commune, qui rassemble et donne envie

- La marque commune est une fausse bonne idée !
- Elle ne doit pas permettre à tous les acteurs de s'y engouffrer (par exemple : industriels qui vendraient des produits sous la marque comme un gage de qualité).
- Démarche inutile pour beaucoup, car « floutant » les messages déjà peu clairs pour le particulier (RGE, CITE, CEE, ANAH, EIE, PRIS, ECOPTZ...).
- Plus de sensibilité pour l'utilisation d'une marque régionale, voire une marque par zone climatique !
- S'il doit y avoir une communication qui martèle les esprits, il faut qu'elle soit attrayante, « sexy » et qu'elle touche la sensibilité citoyenne et non pas uniquement les « esprits mathématiques » des bureaux d'études.

Action n°4 - Mettre en place un pilotage resserré, mais associant les acteurs à la mise en œuvre du plan

- Un énième comité de pilotage avec un comité technique et des groupes de travail ... bref une structuration des rapports entre acteurs qui ne permettrait pas de « remettre le client au centre des préoccupations ».
- L'important est que, dans ce système de gouvernance, seuls les enjeux d'amélioration énergétique et de qualité d'usage, la cohérence et coordination et la complémentarité des actions soient au cœur des sujets sans enjeux de « politique politicienne » !

Action n°5 - Mobiliser les collectivités territoriales pour porter localement la mise en œuvre du plan

- Que chaque collectivité développe sa communication sous la marque commune n'est pas retenue comme une idée forte sous réserve d'instaurer une marque régionale ou en zone climatique (cf. idée précédente).
- Le développement des actions entre la Région et les EPCI doit se faire en accompagnement avec les professionnels et les DDT.
- La définition coordonnée du parc à rénover entre la Région et les EPCI afin de mettre en œuvre des programmes territorialisés de rénovation doit s'appuyer sur les objectifs fixés dans le SRADDET et les PCAET (objectifs communs).
- Il faut assurer la couverture territoriale en lieux d'information neutres et complets pour tout public sans distinction de revenus.
- Il faut adapter la temporalité des contrats avec les accompagnants (opérateurs, EIE ...) avec celle des projets collectifs du type OPAH ou PIG de manière à éviter les ruptures de contacts ou changements de méthode.



« Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation des logements en industrialisant les actions les plus efficaces »



Atelier n°2 - Animateur : Jonathan KUHR, Envirobat Occitanie - Crédits photos : Envirobat Occitanie.

Action n°6 - Organiser des parcours d'accompagnement simples et lisibles et créer un réel guichet unique

- Le système actuel d'acteurs est trop complexe : le repenser en « partant de zéro » et tendre vers la création d'un réel « guichet unique ».
- Remettre à l'ordre du jour le déploiement massif d'ambassadeurs de la rénovation énergétique en veillant à son adéquation avec les moyens alloués à l'Anah.
- Sensibiliser les professionnels de la santé (médecine générale et médecine du travail) aux enjeux de la rénovation énergétique afin que ces acteurs deviennent également leviers du passage à l'acte.

Action n°7 - Rendre les aides à la rénovation énergétique pour les particuliers plus lisibles, efficaces et incitatives

- Renforcer l'information des professionnels, notamment au sujet des dispositifs d'aide, en s'appuyant sur des relais locaux de manière à toucher les zones les plus rurales.
- Attention à l'effet d'aubaine, inflationniste, créé par les plafonds de dépenses éligibles prévus dans le cadre du CITE (notamment pour les travaux d'isolation des parois verticales).
- Simplifier les modalités de demande d'aides en faveur de la rénovation énergétique et envisager la mise en place d'un « dossier unique de financement ».
- Réintégrer l'éligibilité de l'installation de menuiseries très performantes dans le cadre de la future prime (ex-CITE).
- CITE : étendre les montants éligibles à la main d'œuvre pour l'ensemble des travaux (et non pas seulement pour les travaux d'isolation).
- Favoriser une stabilité, sur 2 voire 3 ans, des dispositifs d'aides financières et éviter les modifications rétroactives sans consultation/concertation au préalable.

Action n°8 - Mettre en place une politique industrielle de rénovation des passoires thermiques et de lutte contre la précarité énergétique

- Trouver un juste milieu entre diagnostic (qui est nécessaire) et industrialisation (qui est souhaitée par le gouvernement). Pourquoi ne pas se contenter de parler de « massification » ?
- Ne pas retenir des « solutions toutes faites » trop rapidement pour ne pas dégrader le patrimoine
- Définir une stratégie de massification adaptée selon la typologie et la période de construction des bâtiments à rénover.
- Associer les compétences des architectes pour assurer la préservation du patrimoine et notamment des bâtiments anciens.
- S'assurer de la définition d'un phasage des travaux adéquat, échelonné dans le temps et « BBC compatible ».
- Veiller à ne pas dégrader la qualité acoustique des bâtiments à rénover, privilégier une approche globale de la rénovation, pas uniquement sous l'angle énergétique.
- L'installation de poêles à bois dépourvus d'amenée d'air directement raccordée à l'extérieur des logements ne devrait pas être financée par l'ANAH de manière à ne pas dégrader la qualité de l'air intérieur et ne pas engendrer de risques sanitaires.
- Lutte contre la précarité énergétique : développer une capitalisation significative de retours d'expériences, 2 à 5 ans après les travaux, en prévoyant un accompagnement « long terme » des ménages, pour valider l'efficacité des rénovations énergétiques financées.
- Renforcer les dispositifs d'auto-réhabilitation accompagnée pour les ménages qui n'ont pas les moyens financiers d'engager des travaux.

Action n°9 - Au-delà des aides, mettre en place un dispositif incitatif à la rénovation, pour engager un cercle vertueux

- Lancer une vaste campagne de sensibilisation des agences immobilières aux enjeux et intérêts de la rénovation énergétique de manière à ce qu'elles deviennent un véritable levier du passage à l'acte des ménages.
- Inciter les acteurs bancaires et les agences immobilières à intégrer la valeur verte et à utiliser une approche en « coût global » (de nos jours, quand un particulier cherche à acheter un logement, la plupart des organismes bancaires analysent les échéances de prêt uniquement vis-à-vis des revenus et ne prennent généralement pas en compte les charges énergétiques).
- Repenser la responsabilité juridique des syndicats de manière à ce qu'ils deviennent de véritables acteurs de la rénovation énergétique.
- Inciter les bailleurs privés au passage à l'acte en mettant en place un dispositif de bonus-malus en cas de réalisation ou non des travaux de rénovation énergétique (modulation de la taxe foncière ?).
- « Ne pas tuer le gisement d'économies d'énergie » en renforçant la réglementation thermique des bâtiments existants de manière significative et en la rendant applicable à l'ensemble du parc (pour le logement, tendre vers les niveaux exigés pour le CITE, et faire évoluer celles du CITE vers des niveaux plus performants, « BBC compatibles »).
- S'assurer d'une augmentation du prix de l'énergie (par tranches ?) de manière à rendre les opérations de rénovation énergétique plus rentables financièrement.



« Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires, en particulier dans le parc public au travers de la mobilisation de nouveaux financements en ciblant les bâtiments du quotidien des Français »



Atelier n°3 - Animatrice : Illona PIOR, Envirobat Occitanie - Crédits photos : Envirobat Occitanie.

Action n°10 - Favoriser la rénovation du parc tertiaire public en mobilisant des financements innovants et en ciblant les bâtiments du quotidien & Action n°11 - Maintenir une exigence ambitieuse en matière de rénovation du parc tertiaire privé

- Le budget de 4,8 milliards d'euros semble insuffisant pour assurer la rénovation du parc tertiaire public qui représente environ 380 millions de m² (budget équivalent à un peu plus de 1€/m² par an).
- Accroître la sensibilisation et l'accompagnement des collectivités (élus et services techniques) sur la priorisation des bâtiments à rénover et l'attribution des budgets.
- Systématiser l'intervention d'un Conseiller en Energie Partagée dans le cadre de projets publics.
- Séquencer la rénovation d'un bâtiment et privilégier la rénovation des bâtiments chauffés.
- Favoriser l'émergence des mouvements citoyens et mobiliser leur épargne.
- Appliquer aux bâtiments tertiaires la règle d'augmentation de SHON disponible pour les logements (extension de SHON par surélévation ou épaississement dans le cadre d'une réhabilitation thermique).
- Gagner en efficacité dans le partenariat avec les services de l'État pour la rénovation des bâtiments des collectivités.
- Sensibiliser les différents acteurs sur la mobilisation des CEE et optimiser le dispositif.
- Systématiser l'intervention des maîtres d'œuvre, architectes et économes de l'énergie.
- Réserver un lot dans la commande pour le commissionnement.
- Ouvrir la réflexion sur le changement de destination des bâtiments des collectivités (ex : transformer une mairie en logements) et leur mutualisation (écoles).
- Bloquer les fonds issus des ventes de l'immobilier de l'État pour les dédier à la rénovation énergétique des bâtiments publics.
- Réaliser un état des lieux objectif et précis notamment en matière de nombre de m² à rénover.



« Accompagner la montée en compétences des professionnels du bâtiment et le développement de l'innovation pour l'essor de solutions industrielles, fiables et compétitives »



Atelier n°4 - Animateur : Laurent TAVELLA, DREAL Occitanie - Crédits photos : Envirobat Occitanie.

Action n°12 - Mobiliser les professionnels dans la montée en compétences pour améliorer la confiance

- La formation dans son ensemble (initiale, professionnelle, continue) devrait être plus technique et mieux répondre aux enjeux de la rénovation énergétique avec une vue d'ensemble des travaux nécessaires, en ne se limitant pas simplement à chaque lot technique enseigné.
- Proposer que le module de formation « FEEBAT Renove » soit inclus dans les différents parcours de formations existants.
- Prise en charge de la formation continue pour les artisans : pourquoi ne pas instaurer un fonds spécial dédié à la rénovation énergétique ?
- Envisager une obligation de « recyclage » sur la thématique rénovation avec une mise en situation et une « épreuve / test » pratique.
- Favoriser le déploiement de « référents formation » spécialisés en rénovation énergétique dans les entreprises les plus structurées.
- Sensibiliser les professionnels sur les impacts possibles d'une mauvaise conception ou mise en œuvre des solutions de rénovation énergétique en matière de sinistralité en développant les retours d'expérience.
- Le dispositif RGE dans sa version actuelle ne prend pas assez en compte l'approche globale d'une rénovation : revoir le dispositif pour répondre à ces enjeux primordiaux.
- Pourquoi ne pas envisager un système de bonus/malus pour inciter et motiver les entreprises à privilégier une approche globale ?
- Prévoir plus de contrôles sur chantiers afin de convaincre un peu plus les artisans et entreprises à entrer dans cette démarche qualitative.
- Inviter les entreprises et artisans à rejoindre des réseaux d'information et de partage de retours d'expérience (exemples : réseau RAPPEL, centre de ressources, ...).

Action n°13 - Développer et soutenir l'innovation

- Encourager toute sorte d'innovation en favorisant l'accompagnement des structures, via des pépinières d'entreprises existantes peut être (pour profiter de leurs réseaux) ?
- Créer une entité de soutien financier, d'appui administratif et technique pour que ces nouvelles structures se concentrent sur leurs projets innovants.

- Instaurer la mise en place d'un fonds assurantiel spécifique pour garantir des produits et process innovants ? (exemple : matériaux bio/géo-sourcés et produits en attente de certification).
- Recenser et promouvoir les pratiques et innovations existantes.
- Identifier et valoriser les bonnes pratiques en matière d'améliorations apportées à la rénovation énergétique avec des produits ou process existants via des fiches techniques simplifiées.
- S'appuyer sur les réglementations techniques européennes, les ATEC, ATEX, ACERMI, pour pouvoir mieux « vendre » les innovations auprès des maîtres d'ouvrages.
- Encourager et renforcer les concours d'idées, les AMI, le dispositif PACTE en assurant surtout une diffusion plus large sans oublier les TPE/PME.

Autre / Sujet transverse

- **Passeport énergétique / Carte vitale du logement** : il serait pertinent de remettre à l'ordre du jour l'idée de déploiement d'un carnet/passeport énergétique des bâtiments à rénover afin de lister l'ensemble des points et des différents lots à traiter (pour une planification long terme des travaux et pour faciliter les interactions entre les différentes entreprises). Pour cela, un audit énergétique s'avèrerait obligatoire pour poser les bases initiales du carnet (mais quid du prescripteur ? bureau d'étude thermique ? architecte ? DPE amélioré ? autre ?). Afin de valoriser cette démarche, il faudrait y assujettir tout ou partie des aides financières de l'État et/ou des collectivités.



PROJET COFINANCE PAR LE FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL